

Séance du Conseil général du 27 janvier 2022

## **RAPPORT DE LA COMMISSION**

**Préavis municipal no 1/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 1'016'688.- pour l'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251-B-P Route de Cossonay, entre les giratoires Croix-du-Péage et En Coulaye, dont CHF 700'000.- sont subventionnés**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le mardi 14 décembre 2021 à 19h00 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

- Pour la Municipalité :
- Monsieur Georges Cherix, Syndic
  - Madame Nicole Cattano, Municipale
  - Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
  - Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
  - Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal
- Pour la Commission :
- Monsieur Bruno Strub, Président
  - Monsieur Daniel-André Denoréaz
  - Madame Marie-Ange Escasain
  - Monsieur Alain Marendaz
  - Madame Stéphanie Romon, Rapporteur

La commission remercie la municipalité d'avoir répondu aux différentes questions que les membres de la Commission lui ont posées.

La Commune de Villars-Sainte-Croix a mandaté un bureau d'ingénieurs pour l'étude et la réalisation d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251, route de Cossonay, secteur entre les giratoires Croix-du-Péage et En Coulaye.

Le présent préavis fait suite à plusieurs séances réunissant les représentants de :

- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
- Municipalité de Villars-Ste-Croix
- Police de l'Ouest Lausannois (Polouest)
- Stratégie et développement de l'Ouest lausannois
- Transport Lausannois (TL)

En raison des charges et vitesses de trafic sur la RC 251, un aménagement physiquement séparé de la chaussée est préconisé pour les cyclistes.

Dans le sens montant, une piste de 3.0m de largeur offrira un cheminement mixte pour les cyclistes et piétons. Cette liaison sera complétée par la création d'un accès piétons vers le quartier de l'Hôpital pour favoriser un accès direct de celui-ci vers le futur terminus du tram à la Croix-du-Péage. Un éclairage spécifique sera intégré à ce projet.

L'objectif du projet est donc l'exécution :

- d'une piste mixte (piétons-vélos), largeur 3.00 m à l'Est de la RC 251
- d'une piste cyclable largeur 1.70 m à l'Ouest de la RC 251
- d'une rampe et d'un escalier d'accès au quartier de « l'Hôpital »

Pour rappel, ce projet faisait partie d'une étude de 2007 qui comprenait également la réalisation de 3 arrêts de bus. À ce jour, seuls ces derniers ont été réalisés. La commune a décidé de poursuivre la réalisation de ce projet dans le but de bénéficier des subventions fédérales; de ce fait seul la rampe et l'escalier seront 100% à la charge de la commune. Les coûts de la piste mixte et de la piste cyclable seront pris en charge à raison de 75% par la DGMR et 25% par la commune.

Afin d'augmenter l'attractivité de la voie mixte piétons-vélos, la municipalité propose de la raccorder au quartier de l'Hôpital avec des accès aux chemins des Cèdres et de la Pâle. Un accès par la Rapille aurait été plus direct mais malheureusement impossible car il traverserait des propriétés privées.

L'escalier et la rampe sont indissociables. En effet, la loi impose un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit également un nouvel éclairage public tout au long de la piste mixte situé à l'est de la RC 251 et le chemin reliant la Pâle ainsi que la suppression des places de parc existantes.

Concernant la répartition financière, il a été convenu avec la municipalité des modifications suivantes :

Parking largeur 3m longueur 200m CHF 25'000.- ; à supprimer

Chemin d'accès depuis « Les Cèdres » CHF 16'000.- ; à supprimer

Préciser que le montant total des travaux est hors frais de notaire.

En conclusion, la Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

1. Vu le préavis municipal no 01/2022
2. Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
3. Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis et ses annexes tels que présentés soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'016'688.- pour l'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251-B-P route de Cossonay, entre les giratoires Croix-du-Péage et En Coulaye, dont CHF 700'000.- sont subventionnées
2. De financer ce montant par l'emprunt
3. D'amortir CHF 316'688.- par un amortissement comptable de CHF 15'834.40 par an sur 20 ans.

Villars-Ste-Croix, le 16 décembre 2021

Au nom de la Commission

Le Président

Bruno Strub

Le Rapporteur

Stéphanie Romon

